

égalité
Lyon s'engage pour l'égalité

Guide pour une communication interne et externe sans discrimination de sexe



ÉDITO

Communiquons en respectant l'égalité femmes-hommes à Lyon

La communication d'une grande Ville comme Lyon est un sujet important, observé par la population, les associations, les chercheur-es, les élu-es, le personnel de la collectivité...

Un des enjeux de cette communication est de ne pas reproduire ou aggraver des discriminations par la façon dont sont écrits les textes de la Ville ou dont sont diffusées des images. La Ville de Lyon est attentive à ce sujet et elle a, en particulier, inscrit une action sur ce thème en 2012 dans son *1^{er} Plan d'action pour l'égalité femmes-hommes à Lyon*.

Le présent guide se veut un cadre de réflexion et une aide concrète pour que la culture de l'égalité femmes-hommes dans la communication se diffuse sur la Ville de Lyon et dans notre territoire.

La langue est vivante. Elle a toujours évolué. Elle reflète un état de la société et une façon de penser le monde. Elle change de façon spontanée par les usages de la population ou de manière délibérée par des règles codifiées. Nous devons être attentifs à ces évolutions. Les textes écrits sont particulièrement sujets à progrès concernant l'égalité entre les femmes et les hommes.

Car la langue française est devenue une langue sexiste, ce qui n'est pas le cas de toutes les langues dans le monde. Et ce fut décidé de façon délibérée : au XVII^e siècle, le grammairien Vaugelas et l'Académie française imposent que « le masculin l'emporte sur le féminin » (ce qui n'avait pas cours au Moyen Âge). Cela n'est pas sans conséquence : l'invisibilité des femmes dans la langue s'organise et provoque leur invisibilité en général et leur discrimination ; et réciproquement. Cela a des conséquences fortes, par exemple concernant l'emploi : les jeunes filles et les femmes ne se sentent souvent pas concernées par des offres d'emploi rédigées uniquement au masculin (et inversement). Ce qui n'est pas anodin pour leur vie professionnelle !

Que faire ? Maintenir le statu quo, ou essayer de corriger une pratique sexiste de la langue française ? Bien sûr, travailler sur la langue et toutes les formes de communication n'est pas le seul moyen de réduire les injustices à l'égard des femmes. Mais aujourd'hui, c'est un moyen nécessaire pour reconnaître le rôle des femmes et traduire les progrès de l'égalité femmes-hommes, y compris dans notre langage. Le présent guide a choisi des solutions raisonnables pour améliorer la situation, sans trop alourdir et complexifier les formes.

Le masculin n'est ni plus noble, ni plus beau, ni moins beau que le féminin. Introduire le féminin dans la langue est une affaire d'habitude dans l'écriture et dans l'audition des

mots. Ecrire « une écrivaine » n'est pas plus vilain qu'écrire « un écrivain ». Il suffit de prendre l'habitude de l'écrire et de l'entendre. Et quand on commence, on ne peut plus faire autrement tant cela semble évident.

La France est en retard sur le sujet. Il s'agit de rejoindre la plupart des pays francophones (Belgique, Canada, Suisse), plus avancés que la France qui a une relation passionnelle à sa langue, considérée par certain-es comme intouchable, immuable, soi-disant pure. Pure depuis quand, et pour qui ?!

La Ville de Lyon entend jouer un rôle dans ces évolutions. Elle ne peut participer à la reproduction des stéréotypes de sexe dans ses nombreux textes et outils de communication. Elle doit respecter les contraintes juridiques nationales et elle doit montrer l'exemple, dans ce domaine aussi. Actuellement l'usage du féminin se fait au hasard des services et de façon disparate (tiret, slash, point, E majuscule, parenthèse). Ce guide servira à homogénéiser et à faciliter les pratiques.

Le 21 mars 2012, la Ville de Lyon a signé la « Charte européenne pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie locale » qui prévoit dans son article 6 de contrer les stéréotypes dans la communication écrite et visuelle (voir *Textes de référence* en annexe).

Ce guide doit aider chacun-e à prendre conscience du rôle de la langue et de la communication en général dans la formation des inégalités. Il est un outil pour faciliter une communication sans stéréotype de sexe. **Utiliser ce guide, c'est aussi faire vivre l'égalité femmes-hommes à Lyon !**

Thérèse Rabatel,

Adjointe au Maire de Lyon déléguée
à l'égalité femmes-hommes

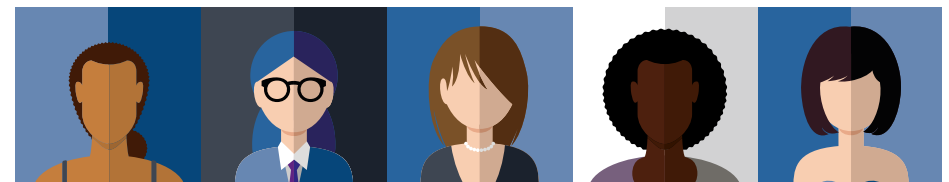
Gérard Claisse,

Adjoint au Maire de Lyon délégué aux Ressources Humaines
et au Dialogue Social.

1. Au Moyen Âge, on accorde l'adjectif avec le mot le plus proche, exemple : les hommes et les femmes sont belles.

SOMMAIRE

ÉDITO.....	2
I - UN CADRE JURIDIQUE ET DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LA VILLE DE LYON	6
A) LE CADRE JURIDIQUE	6
B) LES ENGAGEMENTS PRIS PAR LA VILLE DE LYON	6
II – LES RECOMMANDATIONS INTERNES À LA VILLE DE LYON	7
A) PRINCIPES TRANSVERSAUX.....	7
1 - PARLER « DES FEMMES » PLUTÔT QUE DE « LA FEMME »	7
2 - CLARIFIER LES TEXTES EN EXPLICITANT LA PRÉSENCE DES FEMMES	7
3 - NE PAS RÉSERVER AUX FEMMES LES QUESTIONS SUR LA VIE PERSONNELLE.....	8
B) EN MATIÈRE DE COMMUNICATION VISUELLE	8
1 - DIVERSIFIER LES REPRÉSENTATIONS DES FEMMES ET DES HOMMES	8
2 - VEILLER À ÉQUILIBRER - AUTANT QUE POSSIBLE - LE NOMBRE DE FEMMES ET D’HOMMES POUR LES IMAGES ET LES VIDÉOS	10
C) EN MATIÈRE DE COMMUNICATION ÉCRITE	11
1 - FÉMINISER LES TEXTES AVEC UN TIRET AU FÉMININ PLURIEL	11
2 - FÉMINISER LES NOMS DE MÉTIERS, TITRES, GRADES ET FONCTIONS.....	12
3 - SUPPRIMER LES EXPRESSIONS « MADEMOISELLE, NOM DE JEUNE FILLE, NOM PATRONYMIQUE, NOM D’ÉPOUSE ET D’ÉPOUX, EN BON PÈRE DE FAMILLE ».....	13
4 - PRÉSENTER INTÉGRALEMENT L’IDENTITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES.	13
5 - UTILISER L’ORDRE ALPHABÉTIQUE LORS D’UNE ÉNUMÉRATION	14
III - CONCLUSION	14



I - UN CADRE JURIDIQUE ET DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LA VILLE DE LYON

A) LE CADRE JURIDIQUE

Le Conseil de l'Europe a adopté en 2008 une recommandation visant à « l'élimination du sexisme dans le langage et la promotion d'un langage reflétant le principe d'égalité entre les femmes et les hommes ».

La France a adopté plusieurs textes sur le sujet :

- **Sur la rédaction non discriminante des offres d'emploi** : articles L.1132-1 et L.5321-2 du Code du travail et article 225-1 du Code pénal.

- **Sur la féminisation des noms de métiers, titres, grades, fonctions** : circulaire du Premier Ministre Laurent Fabius du 11 mars 1986, réaffirmée par la circulaire du Premier Ministre Lionel Jospin le 6 mars 1998.

- **Sur la suppression de l'expression « chef de famille »** : loi n°70-459 du 4 juin 1970 relative à l'autorité parentale.

- **Sur le mot « patronyme » remplacé par le mot « nom de famille »** : loi du 04/03/2002.

- **Sur la suppression des termes « Mademoiselle », « Nom de jeune-fille », « Nom patronymique », « Nom d'époux », « Nom d'épouse »** dans les correspondances et formulaires des administrations : circulaire du 21 février 2012 du premier Ministre François Fillon.

- **La loi n° 2014-873 du 4 août 2014** pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes consacre dans son article 1 « une approche intégrée de l'égalité » qui doit se traduire dans toutes les activités du pays et de ses institutions, y compris dans sa communication.

B) LES ENGAGEMENTS PRIS PAR LA VILLE DE LYON

La Ville de Lyon a signé en 2012 la « Charte européenne pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie locale » qui prévoit dans son article 6 de contrer les stéréotypes dans la communication écrite et visuelle (voir Textes de référence en annexe). Des actions dédiées (n°6.1 et 8.2) ont été lancées dans le 1er Plan d'action 2012 2104 « Cultivons l'égalité Femmes Hommes à Lyon » et elles sont prolongées dans le 2ème Plan d'action 2016-2019 (action n°9).

II - LES RECOMMANDATIONS INTERNES À LA VILLE DE LYON

A) PRINCIPES TRANSVERSAUX

1 - Parler « des femmes » plutôt que de « la femme »

Parler par exemple de la « Journée internationale des droits des femmes » plutôt que de la « Journée de la femme ». En effet, il est important de dissocier « LA Femme » (le fantasme, le mythe, qui correspondent à des images stéréotypées et réductrices) et « LES femmes », qui sont des personnes réelles, aux identités plurielles, et représentatives d'un groupe hétérogène. L'expression « La femme » suggère que toutes les femmes partagent nécessairement des qualités stéréotypées propres à leur sexe (douceur, dévouement, charme, maternité...). Dans la réalité, les femmes se distinguent par la pluralité de personnalités, de leurs goûts, de leurs couleurs de peau, de leurs activités professionnelles, dépassant largement les représentations que la société leur impose.

Parler de « femmes entrepreneures » ou de « création d'entreprises par des femmes » plutôt que « d'entrepreneuriat au féminin ». Il y a des femmes cheffes d'entreprises, mais y a-t-il une façon dite féminine de diriger une entreprise, ce qui reviendrait à dire qu'il y a une essence féminine ?

2 - Clarifier les textes en explicitant la présence des femmes

Mettre explicitement au début d'un texte « les femmes et les hommes » ou « les habitants et les habitantes »... pour que le lecteur pense qu'on s'adresse aux femmes et aux hommes ; ensuite, pour ne pas alourdir le texte et être contre-productif, parler des habitants ou des élus ou des agents... sans préciser le masculin et le féminin.

Féminiser quand cela a du sens : quand on parle de rendre un service aux femmes et aux hommes, quand ce service n'est pas le même pour les femmes et les hommes, que les attentes ou les besoins ne sont pas les mêmes, que les femmes peuvent être plus particulièrement concernées, que l'accès aux droits est moins respecté, on doit féminiser le texte : « les habitant-es sont favorables à la parité en politique » ; ou « le temps partiel des salarié-es amoindrit les retraites futures » ; dans ces 2 exemples, ce serait très réducteur de ne mettre que le masculin « les habitants » ou « les salariés ».

Penser à des tournures de phrases différentes pour inclure les femmes et les hommes : plutôt que « Vieux et fiers de l'être » alors que les femmes sont majoritaires parmi les personnes âgées, privilégier « Fières et fiers de vieillir » ou « Fier-ères de vieillir ».

Penser à écrire le prénom - avec le nom - afin de montrer que l'on parle d'une femme (organigrammes, plaques professionnelles, noms de rues...).

Parler des « droits humains » plutôt que des « droits de l'homme » (même si on peut améliorer l'expression avec un H majuscule englobant femmes et hommes). La déclaration de l'ONU de 1949 parle de « Human rights » que la France a traduit par droits de l'homme au lieu de droits humains... En français, il n'y a pas de neutre, le masculin n'est pas neutre.

Enfin, **être attentif à ne pas utiliser le générique réducteur** : « les hommes pensent que » ; dire plutôt « les gens », « la population », « les personnes »...

3 - Ne pas réserver aux femmes les questions sur la vie personnelle

Il est courant de demander aux femmes qui exercent des responsabilités, et à elles seules, comment elles parviennent (ou pas) à mener de front carrière et vie de famille. Si cette question est pertinente, il convient de la poser aussi aux hommes. Sinon, ne pas la poser !

B) EN MATIÈRE DE COMMUNICATION VISUELLE

1 - Diversifier les représentations des femmes et des hommes

Pourquoi ? Il ne s'agit évidemment pas d'interdire certaines représentations mais de les diversifier afin de ne pas enfermer femmes et hommes dans des stéréotypes. La communication publique doit en effet veiller à s'adresser aux femmes et aux hommes de tous âges, toutes origines, tous milieux professionnels, toutes religions, toutes capacités physiques ou mentales. Certes, certaines représentations stéréotypées correspondent à des réalités. Ainsi, il n'est pas question de ne plus représenter de femmes réalisant des tâches ménagères : elles assument encore aujourd'hui 80 % d'entre elles. Mais il convient également de reconnaître et de ne pas masquer les représentations qui correspondent aussi à une réalité sociale : il existe des femmes cheffes d'entreprise, ingénieures, astronautes, et des hommes infirmiers, assistants sociaux ou qui s'occupent de leurs enfants...

Astuce : La légende, par son ton ironique, décalé ou au contraire très factuel est susceptible d'exprimer une distance critique à l'égard de l'image si elle est stéréotypée.

Comment faire ? Les représentations de ces rôles de sexe sont transmises sur l'image par :

- **les couleurs** : éviter les couleurs douces et roses pour les femmes, sombres et bleues pour les hommes ;
- **l'activité exercée** : ne pas représenter systématiquement les femmes dans des activités maternantes, et les hommes dans des activités de direction ou dans les secteurs de la technique, de la high-tech et des sciences, ou encore révélant des capacités physiques et manuelles ;
- **les types de vêtements** : ne pas représenter systématiquement les femmes ou les hommes dans des vêtements stéréotypés ou inappropriés pour l'activité réalisée ;
- **l'attitude des personnes (position, regard, etc.)** : ne pas représenter systématiquement les femmes dans des positions passives, et les hommes dans des positions dominantes ;
- **leur place sur l'image** : ne pas représenter systématiquement les hommes au premier plan, et les femmes en arrière-plan ou dans les marges ;
- **l'environnement** : ne pas représenter systématiquement les hommes en extérieur et en milieu professionnel, et les femmes à l'intérieur et dans la sphère domestique ;
- **les interactions entre les personnes** : privilégier la coopération au rapport de force.

Quelques exemples concrets :

- Un mauvais exemple rapidement rectifié

Campagne de recrutement du Ministère de l'Éducation nationale, 2011



D'un côté, pour la femme, la douceur, les couleurs pastel, la littérature, la blondeur, le rêve.

De l'autre, pour l'homme, l'ordinateur, le bleu, l'attitude concentrée, l'ambition.

De bons exemples

Magazine du personnel de la Ville « Reflets » et Campagne de vœux Féminisation / masculinisation des noms de métiers, valorisation de métiers non stéréotypés et couleurs neutres.



Campagne des vœux 2014



Reflets (magazine du personnel de la Ville) septembre 2014

2 - Veiller à équilibrer - autant que possible - le nombre de femmes et d'hommes pour les images et les vidéos

L'objectif est que les femmes et les hommes soient inclus-es et se sentent représenté-es.

C) EN MATIÈRE DE COMMUNICATION ÉCRITE

Tous les écrits sont potentiellement concernés.

1 – Féminiser les textes avec un tiret au féminin pluriel

Il y a aujourd'hui plusieurs façons de féminiser les textes.

Suite à une réflexion approfondie d'un groupe de travail, la Ville de Lyon a choisi d'écrire le féminin pluriel avec un tiret unique car :

- La mise entre parenthèses des femmes n'est pas acceptable, trop négativement symbolique : ex. les rédacteurs(trices), les salarié(e)s ;
- Le slash divise symboliquement lui aussi : ex : les salarié/es ;
- Le point pose souvent problème dans l'écriture sur ordinateur, ou pour la lecture par reconnaissance vocale pour les personnes déficientes visuelles ;
- La multiplication des points ou des tirets au pluriel allonge les textes, alourdit l'écriture et la lecture : ex : les habitant.e.s.

Nous avons comparé les arguments, puis choisi **le tiret, très utilisé, qui unit et qui permet d'écrire et de lire plus rapidement.**

À la Ville de Lyon, on écrit donc :

- Les habitant-es
- Les citoyen-nés
- Les rédacteur-trices
- Les usager-ères,
- L'électeur-trice,
- Les élu-es

Selon les contextes, on peut aussi :

- **Utiliser des termes ou tournures épécènes (désignant indifféremment le féminin ou le masculin) ;** exemples : l'équipe rédactionnelle du service communication, le personnel du service communication...
- **Associer les formes de féminin et les formes de masculin ;** exemples : les rédacteurs et rédactrices du service communication, les directeurs et directrices...

2 - Féminiser les noms de métiers, titres, grades et fonctions

Les noms de métiers existent au féminin, et ce depuis le Moyen Age (chirurgienne, avocate, etc.). Il n'y a donc pas de raison de ne pas rendre visibles les femmes. Et aujourd'hui, tous les métiers sont ouverts aux femmes.

L'Etat, dans ses circulaires de 1986 et 1998, précise clairement que métiers, fonctions, grades ou titres doivent être féminisés dans leur ensemble.

Il n'y a pas de dévalorisation à se faire appeler directrice pour une femme, et la généralisation de ces appellations fera que l'on n'y prêtera rapidement plus attention, ce qui est déjà le cas dans les pays francophones qui ont adopté ces pratiques égalitaires.

Les femmes chirurgiennes, ingénieures, préfètes... peuvent servir de modèle aux jeunes filles qui cherchent leur voie professionnelle, et ces femmes ne doivent pas cacher leurs compétences dans une appellation masculine qui n'est pas plus valorisante que le féminin. De ce fait, la Ville de Lyon féminise ses offres d'emploi depuis plusieurs années.

Donner la bonne appellation est enfin un facteur primordial d'identité.

Comment faire ? Plus de 2 000 noms de métiers, titres, grades ou fonctions au masculin et au féminin sont donnés dans le Guide linguistique téléchargeable en ligne *Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions* (Documentation française). <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/994001174/index.shtml>
On dit par exemple experte-comptable, carreleuse, installatrice, cheffe, ambulancière, première ministre, jardinière, directrice...

La seule hésitation sur le sujet concerne les noms de métiers en -eur : écrire avec -e final, ou -euse ? La langue n'est pas encore bien fixée ; la pratique tranchera d'ici à quelques années.

La Ville de Lyon recommande de féminiser par un « e » final (qui se lit mais ne s'entend pas vraiment, et qui est facile et consensuel) :

- une professeure
- une docteure
- une auteure
- une entrepreneure
- une chauffeuse ...

Évitez ces incohérences grammaticales

Madame le Maire
Madame le chef de bureau
Madame le directeur
Christine, agent administratif
Sylvie, rédacteur
Fatima, ingénieur
Nadia, conservateur du patrimoine

Préférez

Madame la Maire
Madame la cheffe de bureau
Madame la directrice
Christine, agente administrative
Sylvie, rédactrice
Fatima, ingénieure
Nadia, conservatrice du patrimoine

3 - Supprimer les expressions « Mademoiselle, nom de jeune fille, nom patronymique, nom d'épouse et d'époux, en bon père de famille »

Ces expressions ont été bannies du droit français car elles renvoient les femmes et les hommes à des rôles sociaux traditionnels et elles sont intrusives pour la vie des femmes (en particulier leur âge et leur mariage). (Cf. circulaire 55/75 du 21-02-2012).

Il convient de les remplacer par :

« Madame, nom de naissance, nom d'usage »

4 - Présenter intégralement l'identité des femmes et des hommes

Les femmes sont, de manière plus fréquente que les hommes, présentées uniquement par leur prénom, étant précisée leur qualité d' « épouse de » ou de « mère de x enfants », quand les hommes sont présentés le plus souvent avec leur prénom et nom, leur qualité, grade ou profession. Le fait de n'utiliser que le prénom des femmes alors qu'on utilise les prénoms et noms des hommes est discriminant. En outre, s'adresser aux femmes en ne recourant qu'au prénom peut renvoyer à la sphère du privé, de l'intime, du familial, ce qui peut contribuer à les décredibiliser.

Il convient également d'éviter, lorsqu'elles exercent un métier traditionnellement occupé par des hommes, de souligner qu'elles conserveraient malgré tout leur « féminité » (en décrivant leur style vestimentaire, leur douceur, leur maîtrise des tâches domestiques, leurs qualités de « cordon bleu » ou de mère attentive...).

5 - Utiliser l'ordre alphabétique lors d'une énumération

Il s'agit ainsi de ne pas systématiquement mettre le masculin en premier, par habitude, ou en second par « galanterie ». De ce fait, c'est l'ordre alphabétique qui est retenu.

Exemples : égalité femmes-hommes, le député et la députée, les collégiennes et les collégiens.

III - CONCLUSION

La Ville de Lyon diffusera le présent document dans ses services et sensibilisera ses agent-es à une communication visuelle et rédactionnelle non sexiste. Ce sera une avancée supplémentaire vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes au sein de notre collectivité et sur notre territoire.

Merci par avance à tous ceux et toutes celles qui mettront en pratique les préconisations de ce guide et favoriseront les changements des mentalités en faveur de l'égalité !

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

• FRANCE

- **Eliane Viennot** : Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! (2014. Edition IE.) : un livre qui analyse les évolutions historiques de la langue française au prisme de l'égalité femmes-hommes

- **Marina Yaguello** : Le sexe des mots (Seuil 1995) ; Catalogue des idées reçues sur la langue (1988. Edition Seuil. Point Virgule) ; Les mots et les femmes (Payot 1978)

- **Site de la Délégation générale à la langue française et langue de France** rattachée au Ministère de la culture : voir rubrique « politique de la langue » puis « enrichissement de la langue ».

- **Guide officiel de la République** : « Femme, j'écris ton nom. Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades, fonctions » (disponible en ligne à la Documentation française)

- **Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes** : Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe (novembre 2015. Disponible en ligne sur le site du HCE/F H) qui nous a inspiré-es.

• PAYS FRANCOPHONES

- « **À juste titre : guide de la rédaction non sexiste** » de la province de l'Ontario au Canada (1ère édition en 1989, suivie d'autres éditions)

<http://www.ontla.on.ca/library/repository/mon/5000/10274518.pdf>

- « **Guide de féminisation, ou la représentation des femmes dans les textes** » : Université de Québec à Montréal Canada (1991/92)

<http://www.instances.uqam.ca/Guides/Pages/GuideFeminisation.aspx>

- « **Mettre au féminin** » : site du Service de la langue française de la Communauté française de Belgique (1ère édition 1994 ; 3ème en 2014)

- <http://www2.cfwb.be/franca/femini/feminin.htm>

- « **Ecrire les genres : guide romand d'aide à la rédaction administrative et législative épïcène** » : Suisse romande (2002)

- http://www.egalite.ch/uploads/pdf/langage_epicene_guide.pdf

- « **Guide de la formulation non sexiste des textes administratifs et législatifs de la Confédération** » : Chancellerie fédérale de Suisse (2006)

- <https://www.bk.admin.ch/dokumentation/sprachen/04908/05037/index.html?lang=fr>

TEXTES DE RÉFÉRENCE

• L'ARTICLE 6 DE LA CHARTE EUROPÉENNE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA VIE LOCALE (2012)

Article 6 - Contre les stéréotypes

1. Le signataire s'engage à contrer et à prévenir autant que possible les préjugés, pratiques, utilisations d'expressions verbales et d'images fondées sur l'idée de la supériorité ou de l'infériorité de l'un ou de l'autre des deux sexes, ou sur des rôles féminins et masculins stéréotypés.

2. A cette fin, le signataire s'assurera que sa communication, publique et interne, est pleinement conforme à cet engagement, et qu'il promeut des images sexuées positives ainsi que des exemples également positifs.

3. Le signataire aidera ses collaborateurs et collaboratrices, par de la formation ou par d'autres moyens, à identifier et à éliminer les attitudes et les comportements stéréotypés et ajustera les standards de comportement à cet égard.

4. Le signataire mènera à bien des activités et des campagnes destinées à favoriser la prise de conscience concernant le rôle contreproductif des stéréotypes de genre pour ce qui concerne la réalisation de l'égalité des femmes et des hommes.

• LA CIRCULAIRE DE 1986 (SIGNÉE DE LAURENT FABIUS, 1ER MINISTRE) RELATIVE À LA FÉMINISATION DES NOMS DE MÉTIERS, FONCTIONS, GRADE OU TITRE

Journal Officiel de la République Française
18 mars 1986

Circulaire du 11 mars 1986 relative à la féminisation des noms de métiers, fonction, grade ou titre

Paris, le 11 mars 1986

Le Premier ministre, à Mesdames et Messieurs les ministres et secrétaires d'Etat

L'accession des femmes, de plus en plus nombreuses à des fonctions de plus en plus diverses, est une réalité qui doit trouver sa traduction dans le vocabulaire.

Pour adapter la langue à cette évolution sociale, Mme Yvette Roudy, ministre des droits de la femme, a mis en place, en 1984, une commission de terminologie chargée de la féminisation des noms de métier et de fonction, présidée par Mme Benoîte Groult. Cette commission vient d'achever ses travaux et a remis ses conclusions. Elle a dégagé un ensemble de règles permettant la féminisation de la plupart des noms de métier, grade, fonction ou titre.

Ces règles sont définies en annexe à la présente circulaire.

Je vous demande de veiller à l'utilisation de ces termes :

- dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives ministériels ;
 - dans les correspondances et documents qui émanent des administrations, services ou établissements publics de l'Etat ;
 - dans les textes des marchés et contrats auxquels l'Etat ou les établissements publics de l'Etat sont parties ;
 - dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche utilisés dans les établissements, institutions ou organismes dépendant de l'Etat, placés sous son autorité, ou soumis à son contrôle, ou bénéficiant de son concours financier.
- Pour ce qui concerne les différents secteurs d'activités économiques et sociales dont vous avez la charge, il vous appartient de prendre les contacts nécessaires avec les organisations socio-professionnelles concernées afin d'étudier les modalités spécifiques de mise en oeuvre de ces dispositions.

LAURENT FABIUS

• LA CIRCULAIRE DE 1998 (SIGNÉE DE LIONEL JOSPIN, 1ER MINISTRE) RELATIVE À LA FÉMINISATION DES NOMS DE MÉTIERS, FONCTIONS, GRADE OU TITRE

Journal Officiel de la République Française n°57 du 8 mars 1998

Circulaire du 6 mars 1998 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre
NOR: PRMX9802741C

Paris, le 6 mars 1998.

Le Premier ministre à Mesdames et Messieurs les ministres et secrétaires d'Etat

Voilà plus de dix ans, le 11 mars 1986, mon prédécesseur, Laurent Fabius, adressait aux membres du Gouvernement une circulaire prescrivant la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre dans les textes réglementaires et dans tous les documents officiels émanant des administrations et établissements publics de l'Etat.

Cette circulaire n'a jamais été abrogée mais elle n'a guère été appliquée jusqu'à ce que les femmes appartenant à l'actuel Gouvernement décident de revendiquer pour leur compte la féminisation du titre de ministre. Elles ont ainsi engagé un mouvement qu'il faut poursuivre afin que la féminisation des appellations professionnelles entre irrévocablement dans nos moeurs.

Pour accélérer l'évolution en cours, j'ai demandé à la commission générale de terminologie et de néologie de mener une étude qui, à la lumière des pratiques passées et des usages en vigueur dans d'autres pays francophones, fera le point sur l'état de la question. La commission pourra s'appuyer notamment sur les travaux accomplis en 1984 et 1985 par la commission pour la féminisation

des noms de métier et de fonction. Son étude devra m'être remise dans le courant du second semestre 1998. En liaison avec ces travaux, l'Institut national de la langue française se propose d'établir un guide pour les usagers. Ce guide, qui recensera les termes utilisés dans les pays francophones et contiendra des recommandations concernant les formes féminines les mieux adaptées à nos usages, fera l'objet d'une large diffusion.

Dès maintenant et sans attendre le résultat des travaux de la commission générale de terminologie et de néologie, il convient de recourir aux appellations féminines pour les noms de métier, de fonction, de grade ou de titre dès lors qu'il s'agit de termes dont le féminin est par ailleurs d'usage courant (par exemple, la secrétaire générale, la directrice, la conseillère). Je vous invite à diffuser cette pratique dans les services placés sous votre autorité et à l'appliquer dans les textes soumis à votre signature.

LIONEL JOSPIN

ÉNIGME DU CHIRURGIEN ET PHRASE DE BENOÎTE GROULT

Un enfant, échappant à la surveillance de son père, se fait renverser par une voiture. Une ambulance transporte alors l'enfant accompagné de son père à l'hôpital et l'enfant est emmené au bloc opératoire pour subir une opération. Mais en s'approchant de l'enfant le chirurgien s'exclame « Je ne peux pas l'opérer, c'est mon fils! ». Comment est-ce possible?¹

Question : Un Maire peut-il être enceinte ?²

Benoîte Groult : « Le langage n'est pas un simple outil de communication, c'est le reflet de nos préjugés, le miroir de nos rapports de forces, de nos désirs inconscients. Rendre invisible dans le vocabulaire l'accession des femmes aux fonctions de prestige est une façon de les nier ». (Ecrivaine, présidente de la Commission de féminisation des noms de métier en 1984/86)

¹ C'est possible car le chirurgien est... une chirurgienne, la mère de l'enfant. Ce à quoi presque personne ne pense puisque la profession de la mère a été laissée ici au masculin.

² Oui, si c'est une Maire. Cela montre la nécessité de féminiser les titres, grades et fonctions.

REMERCIEMENTS

La Ville de Lyon remercie les diverses collaborations qui ont permis la réalisation de ce guide :

- La Mission Egalité de la Ville de Lyon, avec son responsable Alexandre Kosak ;
 - L'implication des directions de la communication externe et interne de la Ville (en particulier Michel Laplace et Frédéric Abergel) ;
 - La contribution de 2 universitaires lyonnais: Yannick Chevalier, maître de conférence en stylistique française et Christine Morin-Messabel, maîtresse de conférence en psychologie sociale, tous 2 à l'Université Lumière-Lyon 2 ;
 - L'ensemble des participant-es du groupe de travail inter-directions : Michel de Saint-Etienne, Jacques-Henri Driard, Laurence Ducourthial, Olivier Hilaire, Pierre Néanne, Sandrine Pilo, Séverine Ropert-Andrieu et Sylvie Tomolillo ;
 - Claire-Lise Niermaréchal, chargée de mission de Thérèse Rabatel.
- Et le travail du *Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes* avec le Guide sorti en novembre 2015 auquel la Ville a collaboré et dont nous nous sommes inspiré-es (voir ressources documentaires).